

Département de la Corse du Sud - Arrondissement d'Ajaccio-Sartène
Canton des Deux-Sorru
COMMUNE DE VICO



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
14 Février 2020

N° 2020-009

<i>De conseillers en exercice</i>	13
<i>De présents</i>	11
<i>De votants</i>	13

Objet : Réalisation du futur bâtiment communal à Sagone : Complément de financement au budget prévisionnel initial.

L'an deux mil vingt, le quatorze février.

Le Conseil municipal de la Commune de Vico étant assemblé en Session Ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de M. le Maire, COLONNA François,

Etaient présents : Sabine CASCIO, Louis CIANELLI, François COLONNA, Benoit FIESCHI, Jean-Pierre FONDEVILLE, Pierre KALPAKIS, Annie MARCHESI, Dominique OTTOBRINI, Tatiana PIACENTINI, Marie-Claire RAFFAELLI, Mario ZANNIER

Procurations : Catherine CAVIGLIOLI à Tatiana PIACENTINI, Jean-Dominique PAOLI à Mario ZANNIER,

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un membre du conseil en qualité de secrétaire, Madame Tatiana PIACENTINI.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune avait voté, par délibération n°2017-060 en date du 29 septembre 2017, un plan de financement selon le coût estimatif des travaux concernant la construction du futur bâtiment communal à Sagone.

Il dit ensuite que la Commune a lancé deux procédures successives d'appels d'offres qui ont révélé, après négociation que les offres déposées étaient supérieures aux estimations fournies initialement par la maîtrise d'œuvre.

Le Maire explique que la situation contraint la commune à rechercher un complément de financement d'un montant de 797 814 €, auprès des services de l'Etat par le biais de la DETR, mais aussi auprès de la Collectivité de Corse.

Il rappelle que cette opération consiste en la création d'un pôle de service de proximité avec en outre, la mise en place de la maison de service au public, et d'une maison de santé.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Considérant que ce pôle de service de proximité et de santé est absolument nécessaire pour répondre aux besoins du maintien de ces services dans le rural,

Considérant que l'amélioration du cadre et du confort de vie des habitants est une nécessité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- De solliciter les services de l'Etat et de la Collectivité de Corse afin d'avoir un complément de financement d'un montant de 797 814 € pour finaliser la réalisation du futur bâtiment communal à Sagone
- D'autoriser son Maire à signer au nom de la Commune toutes pièces relatives à la réalisation de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les Jours, Mois et An que dessus.

Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 21 février 2020.

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 7 février 2020.

Le Maire.

